

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE  
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,  
le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCAUT, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°128-2019 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS  
ENTERRES ET SEMI-ENTERRES**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une nouvelle consultation a été lancée pour le renouvellement de l'accord-cadre de conteneurs enterrés et semi-enterrés, le montant maximum des prestations ayant été atteint dans le cadre du marché actuel.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec un montant maximum sur la durée totale du marché de 325 000 € HT pour le lot n°1 et de 225 000 € HT pour le lot n°2. Il repose sur des prix forfaitaires et unitaires. Il est conclu pour une durée initiale de 4 ans non reconductible.

Ce marché comporte deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture, livraison et maintenance de conteneurs enterrés,
- Lot n°2 : Fourniture, livraison et maintenance de conteneurs semi-enterrés.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 55 %,
- Valeur technique : 40 %,
- Développement durable : 5 %.

18 entreprises (22 dont 4 doublons) ont retiré le dossier de consultation et 7 candidats ont remis une offre :

- Pour le lot n°1 : 7 offres remises,
- Pour le lot n°2 : 3 offres remises.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 17 septembre 2019, après analyse des offres reçues, décide :

- Pour le lot n°1 : de retenir l'offre de la société CONTENUR, classée première. A titre d'information, le montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) est de 256 890 € HT,
- Pour le lot n°2 : de retenir l'offre de la société CONTENUR, classée première. A titre d'information, le montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) est de 152 554 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société CONTENUR pour les lots n°1 et 2, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 03/10/19  
Le Président,

